

mer Dieu. Elle eût voulu embraser d'amour divin tous les cœurs de la terre. " Oh ! pourquoi ne suis-je qu'une femme ? s'écriait-elle un jour. J'irais, je parcourrais la terre, pour allumer dans les cœurs l'amour de mon Dieu " Les élans d'un amour trop comprimé rompirent enfin ce vase d'élection, et l'âme de la sainte fiancée vola au ciel célébrer ses noces divines avec l'Agneau sans tache, le 24 août 1617 ; à l'âge de 31 ans.

---

## ROME.

Le *Moniteur de Rome* a déjà annoncé que S. S. Léon XIII avait élevé à la dignité d'archevêque Sa Grandeur Mgr de Montréal ; dans son numéro du 8 août, il reproduit, en grande partie, l'adresse présentée par le clergé du diocèse à notre vénéré archevêque.

— Les dernières dépêches annoncent que le 1er août, le Pape a fait informer le corps diplomatique qu'il avait définitivement décidé l'envoi d'un représentant à Pékin. Ce représentant, qui portera le titre de délégué apostolique et ministre résident, sera Mgr Agliardi.

— Voulant donner à la compagnie de Jésus un précieux témoignage de haute estime et de paternelle affection, le Souverain Pontife vient de publier un Bref qui commence par ces mots : *Dolemus inter alia*. C'est une réponse significative aux attaques dirigées contre cette illustre société par les sectes ennemies de l'Eglise. Le document pontifical a été promulgué à l'occasion de la nouvelle édition de l'ouvrage intitulé. *L'Institution de la compagnie de Jésus*, qu'on s'occupe actuellement de rééditer en le complétant. Après avoir loué et approuvé ce travail, le Pape confirme à nouveau tous les droits, faveurs et privilèges concédés à la société de Jésus, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, nonobstant le Bref de Clément XIV. Le Pape fait, en quelques mots, le plus bel éloge de cet ordre religieux, qui a si bien mérité de l'Eglise, produit tant d'hommes éminents en sainteté et en doctrine et qui, malgré les persécutions soutenues pour la justice, ne cesse de poursuivre avec ardeur et courage sa noble mission. Aussi cette société a-t-elle mérité d'être louée par les Papes, recommandée par le concile de Trente et appuyée par tous les hommes de bien. Léon XIII s'associe à tous ces hommages et y ajoute celui de son estime et de sa bienveillance apostolique.

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, en date du 23 août 1886, ont été nommés :

M. Joseph Séguin, curé de Verchères, assesseur de l'officialité diocésaine ; M. A. Charbonneau, curé de Saint-Bernard de Lacolle ;